

Organisateur : Centre national du cinéma et de l'image animée

Tél : 01 44 34 37 16

Mail : cinebrocante@cnc.fr

291 Boulevard Raspail

ATTESTATION – INSCRIPTION CINE-BROCANTE

Le dimanche 30 juin 2019 à Paris sur le port de Solférino

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Représentant légal de la société/association.....

Né(e) le : à (Ville):.....n° département :

Adresse :

CP Ville : Tél :/...../...../...../.....

Mail :@.....

N° d'immatriculation de mon véhicule

Titulaire de la pièce d'identité n° délivrée le :

Par la préfecture de :

Personne Physique

Déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement de la brocante ci-après reproduit et s'engage à le respecter

Personne Morale

Déclare sur l'honneur

- Etre soumis(e) au régime de l'Article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement de la brocante ci-après reproduit et s'engage à le respecter

*Pour l'emplacement d'une longueur dem **

**sous réserve de l'espace disponible*

Fait à le Signature (obligatoire):

REGLEMENT DE LA BROCANTE

- Organisée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la brocante se déroulera le dimanche 30 juin 2019 de 9h00 à 19h00 sur le port de Solférino, le long de la Seine, exclusivement à l'intérieur du périmètre balisé à cet effet.
- Pour accéder à votre stand, les exposants doivent se munir de l'autorisation que le CNC aura remise à l'issue de l'enregistrement de l'inscription. L'inscription à cette journée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout exposant ne le respectant pas pourra être invité à quitter les lieux.
- Le stationnement des véhicules dans le périmètre de la brocante n'est pas autorisé. Le stationnement au Port de Solférino n'est permis que pendant la durée du montage (7h – 9h) et du démontage (19h – 20h).
- Il appartient aux exposants de prévoir le matériel nécessaire pour mettre en place leur stand (tables, chaises...), l'organisateur ne prévoyant pas d'infrastructures à cette fin.
- Conditions d'occupation : les exposants s'engagent à ne pas quitter leur emplacement avant l'heure de fermeture de la ciné-brocante. Les activités de vente devront également s'arrêter à l'heure de fermeture de la brocante soit à 19h00. Les lieux de la manifestation doivent être libérés une heure maximum après la fermeture, soit à 20h00.
- Les exposants doivent respecter le sens de circulation établi pour la circulation et les consignes des membres de l'organisation et de la sécurité.
- Attribution des emplacements : les emplacements seront attribués aux exposants par l'organisateur à condition d'avoir retourné l'ATTESTATION-INSCRIPTION dûment signée faisant office de RESERVATION et d'ACCEPTATION DU REGLEMENT.
- Les exposants devront respecter les marquages des emplacements qui leur auront été attribués sans en modifier les limites.
- LA VENTE de matériel neuf identique et en nombre, d'animations payantes, la vente d'armes, d'animaux vivants et d'alimentation, EST INTERDITE sur les lieux de la brocante.
- Les exposants sont responsables de leur stand et déchargent ainsi l'organisateur de toute responsabilité pénale, civile, en cas de vol ou dégâts éventuels.
- Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre en évacuant tous leurs déchets dans les conteneurs mis à leur disposition sur l'aire de la manifestation.
- Il est formellement interdit de sous-louer ou de céder tout ou partie des emplacements à des tiers sans autorisation de l'organisateur de la brocante. En cas d'incident avec les autres exposants proches, la responsabilité des exposants sera engagée.
- Les exposants se soumettront au contrôle éventuel par la Police ou un membre de l'organisateur qui œuvre pour la sécurité de tous.
- Les exposants auront l'obligation de contribuer au bon déroulement de la manifestation, de prendre toute précaution nécessaire afin de ne pas causer de nuisance sonore ou d'atteinte

à l'environnement, et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter l'incendie, le vol ou tout autre dommage. Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer ainsi que du matériel exposé par eux.

- Un registre des personnes inscrites sera tenu et mis à la disposition des services de Police contrôlant cette manifestation. Un exemplaire sera déposé en Préfecture, à cet effet obligation sera faite de présenter une pièce d'identité, (ou de joindre une photocopie si inscription par mail).
- Tout déballage hors du périmètre de la manifestation est interdit et pourra être réprimandé par les services de police compétents.
- En cas d'annulation non justifiée , **le CNC n'autorisera plus cet exposant à participer aux prochaines ciné brocantes organisées par le CNC**